



QUÉBEC
MRC DE DEUX-MONTAGNES
VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2025 DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le rapport financier de l'année 2025 et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2025 seront déposés par la trésorière lors de la séance du conseil qui aura lieu le :

**mercredi 10 juin 2026,
à 20h00,
à la salle du conseil située au 3000 chemin d'Oka, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac,**

le tout, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)*.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 2^e jour du mois de juin 2026.

ORIGINAL SIGNÉ

Louis Pilon, *M.Sc., M.Éd., DESSAP*

Greffier- Directeur des services juridiques